

MINISTERE DE LA SANTE



BURINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PLAN TRIENNAL GLISSANT DE LA SANTE NUMERIQUE

Table des matières	1
Sigles et abréviations	4
Partie I : Rappel des éléments du plan strategique.....	8
1.1. Vision.....	8
1.2. Fondement.....	8
1.2.1. Au niveau international.....	8
1.2.2. Au niveau régional.....	8
1.2.3. Au niveau national.....	8
1.3. Principes et valeurs	9
1.3.1. Principes directeurs.....	9
1.3.2. Valeurs.....	10
1.4. Orientations stratégiques.....	11
1.4.1. Objectif global et impact.....	11
1.4.2. Axes stratégiques, Objectifs stratégiques, effets	11
Partie II : Programmation des activités	15
Partie III : Cadre de mise en œuvre et de suivi et évaluation	50
3.1. Dispositif de coordination et de suivi-évaluation du PSSN	50
3.1.1. Au niveau national.....	50

3.1.2.	Au niveau régional : Comité Régional de suivi du PNDS	51
3.1.3.	Au niveau du district.....	51
3.1.4.	Rôles et responsabilités des acteurs dans la coordination, le suivi et l'évaluation.....	51
3.1.5.	Cadre de suivi évaluation.....	51
3.1.6.	Mécanisme de suivi et d'évaluation	67
Partie IV : Analyse et gestion des risques		69
4.1.	Hypothèses	69
4.2.	Analyse et gestion des risques majeurs	69
4.2.1.	Risques.....	69
4.2.2.	Gestion des risques.....	71

Sigles et abréviations

ANPTIC :	Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication
ANSSI :	Agence nationale de sécurité des systèmes d'information
ARCEP :	Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
BE :	Budget de l'Etat
CASEM :	Conseil d'administration du secteur ministériel
CCIBF :	Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso
CHR :	Centre hospitalier régional
CHU :	Centre hospitalier universitaire
CIL :	Commission des libertés et de l'informatique
CRS/PNDS :	Comité Régional de suivi du PNDS
CSD :	Cadre sectoriel de dialogue santé
CT :	Collectivité territoriale
CTRS :	Comité Technique Régional de Santé
CTSD :	Comité Technique de Santé de District
DAD :	Direction des archives et de la documentation
DAJC :	Direction des affaires juridiques et du contentieux
DCRP :	Direction de la communication et relation presse
DDII :	Direction du développement institutionnel et de l'innovation
DGCOOP :	Direction générale de la coopération
DGESS :	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGF :	Direction de la gestion et des finances
DQA:	Data quality assessment
DRH :	Direction des ressources humaines
DRS :	Directeur Régional de Santé
DS :	District sanitaire
DSI :	Direction des systèmes d'information
DSSE :	Direction des statistiques sectorielles et de l'évaluation
EDM :	Ecosystème digital minimal
Endos-BF :	Entrepôt de données sanitaires
ENEN :	Enquête nationale de l'environnement numérique du système de santé du Burkina Faso

ENP :	Études nationales prospectives
ENSP :	Ecole nationale de santé publique
ERP- GMAO:	Enterprise resource planning- Gestion de la maintenance assistée par l'ordinateur
INSP :	Institut national de santé publique
ITS :	Inspection technique des services
MCD :	Médecins Chefs du District
MDM:	Mobile device management
MESRI :	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MILDA :	Moustiquaire imprégnée à longue durée d'action
MS :	Ministère de la santé
MTDPCE :	Ministère de la transition digitale, des postes et des communications électroniques
NetSIGL 2.0 :	Système électronique intégré de gestion de la logistique
NOC:	Network operation center
ONG :	Organisation non gouvernementale
PA :	Plan d'action
PA-SD :	Plan d'action pour la stabilisation et le développement
PNDES :	Plan national de développement économique et social
PNDS :	Plan national de développement sanitaire
PSSN :	Plan stratégique de santé numérique
PTF :	Partenaires techniques et financiers
RESINA :	Réseau internet de l'administration
REV :	Registre électronique de vaccination
SDAN :	Schéma directeur d'aménagement numérique
SIH :	Système d'information hospitalier
SIL :	Système d'information des laboratoires
SN@DEN :	Stratégie nationale de développement de l'économie numérique
SNDS :	Stratégie nationale de développement sanitaire
ST/RFS :	Secrétariat technique des reformes pour le financement de la santé
UFR/SDS :	Unité de formation et de recherche en science de la santé
VSAT:	Very Small Aperture Terminal

Listes des tableaux

Tableau I : Détermination des objectifs stratégiques et des effets selon les axes stratégiques	12
Tableau II : Chaîne de résultats	13
Tableau III : Cadre de programmation des activités.....	15
Tableau IV : Cadre de mesure de résultats du plan stratégique.....	52
Tableau V : Cadre de mesure de la performance	64
Tableau VI : Risques majeurs et mesures d'atténuation.....	72

Introduction

Le Ministère de la santé s'est doté d'un plan stratégique de la santé numérique couvrant la période 2025-2029 dans le but d'optimiser l'apport du numérique dans l'amélioration continue de l'état de santé de la population.

Ce plan est articulé autour de quatre axes stratégiques que sont : i) renforcement du leadership et de la gouvernance dans le domaine de la santé numérique ; ii) développement des ressources humaines en santé numérique ; iii) développement des infrastructures informatiques et de la télécommunication ; iv) modernisation du système d'information sanitaire et de l'offre de soins.

Pour opérationnaliser ce PSSN, ce plan triennal glissant a été élaboré. Il décrit l'ensemble des activités planifiées sur les trois premières années de mise en œuvre du PSSN.

.

Partie I : Rappel des éléments du plan stratégique

1.1. Vision

La vision du plan stratégique de santé numérique 2025 – 2029 s'inscrit dans celle du PNDP déclinée comme suit : « un meilleur état de santé possible pour la population à travers des interventions de santé numérique accessible, performantes et résilientes constituant le socle de la marche vers la couverture sanitaire universelle »

1.2. Fondement

Le plan stratégique de la santé numérique a pour fondements les textes législatifs, réglementaires et les documents normatifs traduisant la volonté politique du gouvernement en faveur de la santé des populations.

Ces référentiels sont :

1.2.1. Au niveau international

- les engagements internationaux ;
- Agenda 2030 des Nations unies
- Stratégie mondiale pour la santé numérique 2020-2025

1.2.2. Au niveau régional

- Agenda 2063 de l'Union Africaine

1.2.3. Au niveau national

- la constitution ;
- Études nationales prospectives (ENP) Burkina 2025
- le plan national de développement économique et social (PNDES II 2021- 2025)
- le plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) 2023-2025 ;
- la politique sectorielle santé 2018-2027 ;
- le plan national de développement sanitaire (PNDP 2021 -2030) ;
- La Nomenclature du plan national de développement sanitaire 2021-2030
- la stratégie nationale de développement sanitaire (SNDS) 2021-2025)
- la loi n°23/94/ADP portant code de la sante publique ;
- la Stratégie nationale de développement de l'économie numérique (SN@DEN) 2018-2027 ;

- le Schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) 2019-2030
- la stratégie nationale genre 2020-2024
- stratégie nationale de santé communautaire 2024 – 2028

1.3. Principes et valeurs

Le plan stratégique de la santé numérique s'aligne sur les valeurs et les principes qui sous-tendent le pilotage et soutien des services du ministère en charge de la santé.

1.3.1. Principes directeurs

➤ Participation

Les hommes et les femmes doivent tous pouvoir exprimer leur avis dans la prise de décisions pour la santé, soit directement ou par le biais d'institutions médiatrices légitimes qui représentent leurs intérêts. Une telle participation au sens large s'inspire de la liberté d'association et d'expression et repose sur les capacités de participation constructive. Un bon pilotage et soutien des services du ministère en charge de la santé tient compte des intérêts des différents groupes afin d'aboutir à un consensus.

➤ Primauté de la loi

Les cadres juridiques de la santé doivent être justes et appliqués en toute impartialité, notamment la législation relative aux droits humains en rapport avec la santé.

➤ Bonne gouvernance

La bonne gouvernance fait référence au processus par lequel les institutions publiques conduisent des affaires publiques, gèrent des ressources publiques et garantissent la réalisation des droits de l'homme ;

➤ Transparence

La transparence repose sur le flux libre d'informations dans tous les aspects de la santé. Les processus, les institutions et les informations doivent être directement accessibles aux personnes et entités concernées, et suffisamment de données doivent être disponibles pour comprendre et surveiller les questions d'ordre sanitaire.

➤ Réactivité

Les institutions doivent disposer de moyens pour répondre en temps réel aux besoins des bénéficiaires dans le domaine de la santé et dans d'autres domaines.

➤ **Intégration**

Le secteur s'emploie à faire prendre en compte la santé dans toutes les politiques publiques de développement et à travailler de façon concertée avec tous les acteurs au niveau local, et notamment en synergie avec les collectivités locales.

1.3.2. Valeurs

➤ **Équité et genre**

La prise en compte du genre vise à réduire les inégalités et disparités en matière de pilotage et soutien des services du ministère en charge de la santé, souvent élevées entre les hommes et les femmes dans la gestion de l'action publique. L'équité dans la mise en œuvre des programmes et l'allocation des ressources vise à assurer une couverture adéquate des groupes marginalisés tant du point de vue géographique, socio-culturel ou en rapport avec le revenu.

➤ **Responsabilité**

C'est la fonction ou l'attribution des titulaires de charges publiques ou privées dans la mise en œuvre d'une fonction déterminée en vue d'en assurer et d'assumer le leadership pour l'atteinte d'un résultat prédéfini.

➤ **Redevabilité**

Les décideurs des pouvoirs publics, du secteur privé et des organisations de la société civile impliqués dans la santé doivent rendre des comptes au public ainsi qu'aux intervenants institutionnels. Cette prise de responsabilités varie selon la structure ou selon la décision qui peut être interne ou externe à la structure.

➤ **La communication**

Il s'agira de faciliter l'accès à l'information sanitaire au plus grand nombre possible d'utilisateurs et leur offrir tous les services.

1.4. Orientations stratégiques

1.4.1. Objectif global et impact

➤ Objectif global

L'objectif global du plan est de « contribuer à l'amélioration de l'état de santé des populations à travers une transformation numérique harmonieuse, cohérente et durable du système de santé ».

➤ Impact

Le changement ultime souhaité à l'issue de la mise en œuvre du plan est : « l'état de santé de la population est améliorée ».

1.4.2. Axes stratégiques, Objectifs stratégiques, effets

La synthèse des orientations stratégiques, objectifs stratégiques et effets est faite dans le tableau ci- dessous.

Tableau I : Détermination des objectifs stratégiques et des effets selon les axes stratégiques

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Effets
Axe stratégique 1 : Renforcement du leadership et de la gouvernance dans le domaine de la santé numérique	Objectif stratégique 1.1 : Renforcer la coordination des interventions, du cadre juridique et de la collaboration entre les parties prenante de la santé numérique	Effet 1.1.1 : la coordination des interventions et la collaboration entre toutes les parties prenantes en matière de santé numérique sont renforcées.
		Effet 1.1.2 : les mécanismes de redevabilité, de suivi-évaluation et d'apprentissage sont renforcés.
		Effet 1.1.3 : la recherche et l'innovation en santé numérique sont renforcés
		Effet 1.1.4 : la régulation de l'environnement de la santé numérique est renforcée.
	Objectif stratégique 1.2 : Renforcer le financement de la santé numérique	Effet 1.2.1 : les ressources pour le financement de la santé numérique sont suffisantes. Effet 1.2.2 : la gestion des ressources financières pour la santé numérique est efficiente
Axe stratégique 2 : Développement des ressources humaines en santé numérique	Objectif stratégique 2.1 : Renforcement des ressources humaines intervenant dans la santé numérique	Effet 2.1.1 : les ressources humaines en quantité et en qualité au profit de la santé numérique sont disponibles
Axe stratégique 3 : Développement des infrastructures informatiques et de télécommunication	Objectif stratégique 3.1 : Renforcer la gestion des équipements, des infrastructures informatiques et la connectivité des structures de santé à tous les niveaux	Effet 3.1.1 : le système de santé dispose d'équipements, d'infrastructures informatiques et de télécommunication robustes et modernes
Axe stratégique 4 : Modernisation du système d'information sanitaire et de l'offre de soins	Objectif stratégique 4.1 : Renforcer le système d'information et l'interopérabilité entre les applications	Effet 4.1.1 : la qualité et l'utilisation des données de santé sont renforcées
		Effet 4.1.2 : la protection des données de santé est garantie
	Objectif stratégique 4.2 : Renforcer la digitalisation dans le domaine de la santé	Effet 4.2.1 : l'utilisation des services de santé est améliorée

Tableau II : Chaine de résultats

Produits	Effets	Impacts
P 1.1.1.1 : Le dispositif de coordination des interventions en santé numérique est fonctionnel	Effet 1.1.1 : la coordination des interventions et la collaboration entre toutes les parties prenantes en matière de santé numérique sont renforcées.	L'état de santé de la population est amélioré
P 1.1.1.2 : Les interventions de santé numériques sont alignées sur les priorités du ministère		
P 1.1.2.1 : Les outils de suivi et évaluations sont utilisés pour la prise de décision	Effet 1.1.2 : les mécanismes de redevabilité, de suivi-évaluation et d'apprentissage sont renforcés.	
P 1.1.2.2 : La redevabilité et la capitalisation des bonnes pratiques en santé numérique sont assurées		
P 1.1.3.1 : Les résultats de la recherche en matière de santé numérique sont utilisés pour la prise de décision	Effet 1.1.3 : la recherche et l'innovation en santé numérique sont renforcés	
P 1.1.4.1 : Les textes juridiques et documents normatifs sont disponibles et accessibles	Effet 1.1.4 : la régulation de l'environnement de la santé numérique est renforcée.	
P 1.1.4.2 : Les textes juridiques et documents normatifs encadrant l'utilisation de la santé numérique sont appliqués		
P 1.2.1.1 : La mobilisation des ressources financières est effective	Effet 1.2.1 : les ressources pour le financement de la santé numérique sont suffisantes.	
P 1.2.1.2 : Les mécanismes de financement innovants de la santé numérique sont développés		
P 1.3.2.1 : La mutualisation des ressources financières pour la mise en œuvre des interventions de santé numérique est effective	Effet 1.3.2 : la gestion des ressources financières pour la santé numérique est efficiente	
P 1.3.2.2 : l'utilisation des ressources financières est optimale		

P 2.1.1.1 : L'expertise nationale en santé numérique est promue.	Effet 2.1.1 : les ressources humaines en quantité et en qualité au profit de la santé numérique sont disponibles	
P 2.1.1.2 : Les compétences des acteurs en matière de santé numérique sont renforcées		
P 3.1.1.1 : Le système de santé dispose d'équipements et d'infrastructures numériques de qualité et en quantité suffisante	Effet 3.1.1 : le système de santé dispose d'équipements, d'infrastructures informatiques et de télécommunication robustes et modernes	
P 3.1.1.2 : Les structures de santé à tous les niveaux disposent d'une connectivité optimale		
P 3.1.1.3 : Le système de santé numérique dispose de sources d'énergie stable et continue		
P 4.1.1.1 : Le système d'information sanitaire est digitalisé et intégré	Effet 4.1.1 : la qualité et l'utilisation des données de santé sont renforcées	
P 4.1.1.2 : La fonctionnalité des plateformes d'accès aux données de santé est garantie		
P 4.1.2.1 : le cadre de protection des données de santé est développé	Effet 4.1.2 : la protection des données de santé est garantie	
P 4.1.2.2 : Les contrôles et les audits des systèmes de gestion des données de santé sont effectifs		
P 4.2.1.1 : Les procédures administratives, financières et techniques sont dématérialisées à tous les niveaux de la pyramide sanitaire	Effet 4.2.1: l'utilisation des services de santé est améliorée	
P 4.2.1.2 : L'utilisation des outils digitaux en santé numérique par les acteurs du système de santé est améliorée		

Partie II : Programmation des activités

La programmation des activités sur les trois premières années du PSSN se résume dans le Tableau ci-dessous.

Tableau III : Cadre de programmation des activités

Code	Activités	Responsable	Autres acteurs	Programmation physique			Programmation financière			Coût Total	Financement			PT F
				2025	2026	2027	2025	2026	2027		B E	PT F	A R	
Axe stratégique 1 : Renforcement du leadership et de la gouvernance dans le domaine de la santé numérique														
Objectif stratégique 1.1 : Renforcement de la coordination des interventions, du cadre juridique et de la collaboration entre les parties prenante de la santé numérique														
Effet 1.1.1 : la coordination des interventions et la collaboration entre toutes les parties prenantes en matière de santé numérique sont renforcées														
P 1.1.1.1 : Le dispositif de coordination des interventions en santé numérique est fonctionnel														
Action 1.1.1.1.1 : Organisation des sessions des cadres de concertation de la mise en œuvre de la santé numérique														
A1.1.1.1.1.1	Tenir une fois par semestre la session du comité e-santé	DSI	DGESS	2	2	2	7160000	7160000	7160000	21480000			X	
A1.1.1.1.1.2	Tenir une fois par trimestre les sessions des quatre (04) commissions du comité e-santé	DSI	DGESS	16	16	16	35600000	35600000	35600000	106800000			X	
P 1.1.1.2 : Les interventions de santé numériques sont alignées sur les priorités du ministère														
Action 1.1.1.2.1: Mise en place d'un dispositif d'homologation des solutions numériques (alignement des solutions en santé numérique)														

A1.1.1.2.1.2	Elaborer un référentiel d'homologation des solutions de santé numérique	DSI	MTDPCE	1			6239000	-	-	6239000			X	
Action 1.1.1.2.2 : Mise en place de la plateforme de cartographie dynamique des interventions en santé numérique														
A 1.1.1.2.2.1	Mettre en place la cartographie dynamique des interventions en santé numérique	DSI	Structures centrales/DRS/DS				39492500			#REF!				
Effet 1.1.2 : les mécanismes de redevabilité, de suivi-évaluation et d'apprentissage sont renforcés														
P 1.1.2 1 : Les outils de suivi et d'évaluations sont utilisés pour la prise de décision														
Action1.1.2 1.1 : Mise en place des outils de suivi et d'évaluation adaptés aux besoins du système de santé, intégrant des indicateurs clés de performance.														
A 1.1.2 1.1.1	Mettre en place un tableau de bord permettant le suivi des performances, la transparence des actions, et l'échange de connaissances entre les parties prenantes du système de santé (Extrait de la cartographie dynamique des ressources)	DSI	DGESS	1			6699000	-	-	6699000			X	
A 1.1.2 1.1.2	Renforcer les capacités des acteurs du dispositif de suivi et	DGESS	DSI	1			9660560	-	-	9660560			X	

	d'évaluation à tous les niveaux													
A 1.1.2 1.1.3	Organiser un atelier d'intégration des nouveaux éléments de suivi-évaluation dans la plateforme ENDOS-BF pour prendre en compte les nouvelles activités du PSSN	DSSE	DSI	1			6855500	-	-	6855500			X	
Action 1.1.2.1.2 : Réalisation du suivi du PSSN														
A 1.1.2.1.2.1	Tenir les rencontres des différents cadres de suivi – évaluation du PSSN	DGESS/DRS/DS/CHU/CHR	DSI	PM										
A 1.1.2.1.2.2	Organiser les missions conjointes de suivi de la mise en œuvre du PSSN	DSI	DGESS	1	1	1	13073760	13073760	13073760	39221280			X	
Action 1.1.2.1.3 : Réalisation des revues et évaluations														
A 1.1.2.1.3.1	Organiser les revues annuelles nationale de mise en œuvre du PSSN	DSI	DGESS	1	1	1	6511800	6511800	6511800	19535400			X	
A 1.1.2.1.3.2	Réaliser l'évaluation à mi-parcours du PSSN	DSI	DGESS			1	-	-	6757040	6757040			X	

A 1.1.2.1.3.3	Réaliser l'évaluation finale du PSSN	DSI	DGESS				-	-	-	-			X	
Action 1.1.2.1.4 : Réalisation des études spécifiques et enquêtes														
A 1.1.2.1.4.1	Réaliser une évaluation d'impact de la santé numérique sur la performance globale des structures de santé	DGESS	DSI			1	-	-	27433760	-			X	
P 1.1.2.2 : La redevabilité et la capitalisation des bonnes pratiques en santé numérique sont assurées														
Action 1.1.2.2.1 : renforcement de la communication interne en matière de santé numérique														
A 1.1.2.2.1.1	Mettre en place un réseau (communautés de pratiques) des acteurs de santé numérique	DSI	MTDPCE	1			495000	-	-	495000			X	
A 1.1.2.2.1.3	Tenir en treize (13) sessions de dissémination des priorités et de plaidoyer du PSSN (y compris les textes juridiques existant) auprès des parties prenantes (50 participants par région)	DSI	DGESS/DCRP	1			3342550	-	-	3342550			X	
A 1.1.2.2.1.4	Tenir un atelier de conception des outils et supports de	DCRP	DSI	1			6384000	-	-	6384000			X	

	communication / d'information sur la santé numérique													
A 1.1.2.2.1.5	Produire les outils et supports (dépliants, Kakemono, bloc note, Tee-Shirt, Casquettes, banderole ...) de communication / d'information sur la santé numérique	DSI	DCRP	1			6000000	-	-	6000000			X	
Action 1.1.2.2.2 : renforcement de la communication externe en matière de santé numérique														
A 1.1.2.2.2.1	Organiser tous les deux ans les 48 H de la santé numérique	DSI	MTDPCE			1	0	0	21433760	21433760			X	
A 1.1.2.2.2.2	Participer à la semaine du numérique	DSI	MTDPCE	1	1	1	3034520	3034520	3034520	9103560			X	
A 1.1.2.2.2.3	Organiser 10 émissions interactives sur la santé numérique à travers les médias publics et privés	DCRP	DSI	20 %	20 %	20 %	900000	900000	900000	2700000			X	
A 1.1.2.2.2.4	Réaliser un spot (radio Télé) en français, mooré, dioula et fulfuldé sur la santé numérique	DCRP	DSI	1			2000000	-	-	2000000			X	

A 1.1.2.2.2.5	Diffuser 300 fois le spot radio et 300 fois le spot télé sur la santé numérique	DCRP	DSI	1	1	1	4800000	4800000	4800000	14400000			X	
A 1.1.2.2.2.6	Mettre en place un réseau de communicateurs de la santé numérique	DCRP	DSI	1			-	-	-	-				
A 1.1.2.2.2.7	Assurer la couverture médiatique du lancement de la mise en œuvre du plan PSSN 2025-2029 (Télé 3, radio 3 presse écrite 3 et presse en ligne 3)	DCRP	DSI	1			3300000	-	-	3300000			X	
Action 1.1.2.2.3 : Renforcement de la capitalisation des interventions de santé numérique														
A 1.1.2.2.3.1	Elaborer un guide de bonnes pratiques en santé numérique	DSI	DGESS	1			6207160	-	-	6207160			X	
A 1.1.2.2.3.3	Organiser une session annuelle d'identification et de partage de bonnes pratiques en matière de santé numérique	DSI	DDII	1	1	1	5368250	5368250	5368250	16104750			X	

A 1.1.2.2.3.4	Organiser un atelier d'élaboration de scénario en vue de la réalisation d'un film documentaire de 13 mn et un presse book pour mémoire sur la santé numérique	DCRP	DSI			1	-	-	5742250	5742250			X	
A 1.1.2.2.3.5	Effectuer des sorties terrain pour la réalisation du film documentaire	DCRP	DSI			1	-	-	4159400	4159400			X	
A 1.1.2.2.3.6	Réaliser un post production du film documentaire de 13 mn et un presse book pour mémoire sur la santé numérique	DCRP	DSI			1	-	-	3968250	3968250			X	
Effet 1.1.3 : la recherche et l'innovation en santé numérique sont renforcés														
P 1.1.3.1 Les résultats de la recherche en matière de santé numérique sont utilisés pour la prise de décision														
Action 1.1.3.1.1 Définition des axes de priorité de la recherche en santé numérique														
A 1.1.3.1.1.1	Organiser une rencontre d'identification des thèmes prioritaires de recherche en santé numérique	INSP	DSI	1			5509000	-	-	5509000			X	

A 1.1.3.1.1.2	Valider les thèmes de recherche identifiés en santé numérique lors d'une session du comité e-santé	DSI		1			-	-	-	-				
Action 1.1.3.1.2 Promotion de la recherche en santé numérique														
A 1.1.3.1.2.1	Organiser une rencontre de plaidoyer auprès des instituts d'enseignement et de recherche et des PTF pour promouvoir la recherche en santé numérique	INSP	DGESS	1			2521340	-	-	2521340			X	
Action 1.1.3.1.3 Vulgarisation des résultats de recherches en santé numérique (plateforme, des conférences et des séminaires, etc.)														
A 1.1.3.1.3.1	Assurer la participation du MS aux colloques scientifiques nationaux et internationaux sur la santé numérique	DSI		1	1	1	7060000	7060000	7060000	21180000			X	
A 1.1.3.1.3.2	Assurer la publication des résultats de recherche en santé numérique sur le site du MS et dans les revues	DSI	INSP			1			3900000	11700000			X	

	scientifiques (trois études par an Revue nationale et internationale)												
A 1.1.3.1.3.3	Organiser une rencontre de présentation des résultats de recherche en santé numérique aux décideurs politiques en vue de l'élaboration des politiques publiques	DSI	INSP			1	-		-		7078760		X
Effet 1.1.4 : la régulation de l'environnement de la santé numérique est renforcée													
P 1.1.4.1 : les textes juridiques et documents normatifs sont disponibles et accessibles													
Action 1.1.4.1.1 Réalisation de l'état des lieux des textes juridiques encadrant la santé numérique													
A 1.1.4.1.1.1	Réaliser l'état des lieux des textes juridiques encadrant la santé numérique	DAJC	DSI / DDII	1			16842200	-	-		16842200		X
Action 1.1.4.1.2 Élaboration des référentiels et des textes réglementaires spécifiques de la santé numérique													
A 1.1.4.1.2.1	Elaborer un référentiel pour le traitement et partage des données (atelier d'élaboration et de validation)	DSSE	DSI	1			8034500	-	-		8034500		X

A 1.1.4.1.2.2	Élaborer les textes législatifs spécifiques (télémédecine, santé mobile, dossiers médicaux électroniques, intelligence artificielle) à la santé numérique	DAJC	DSI / DDII	1			7930500	-	-	7930500		X	
Action 1.1.4.1.3 Dissémination des textes juridiques en rapport avec la santé numérique à tous les acteurs													
A 1.1.4.1.3.1	Organiser cinq (05) rencontres de dissémination des textes juridiques en matière de santé numérique auprès des parties prenantes (PTF, Décideurs NC, DRS, CHR/CHU, secteur privé)	DSI	CIL/DCRP/DDII		2	3	-	12879520	19319280	32198800		X	
P 1.1.4.2 : les textes juridiques et documents normatifs encadrant l'utilisation de la santé numérique sont appliqués													
Action 1.1.4.2.1 Mise en place de conventions entre le MS et les institutions de contrôle et de régulation (CIL, ANSSI, ARCEP)													
A 1.1.4.2.1.1	Établir une convention entre le MS et la CIL	DSI	DCPP	1			1254380	-	-	1254380	X		
A 1.1.4.2.1.2	Établir une convention entre le MS et l'ARCEP	DSI	DCPP	1			1760000	-	-	1760000	X		

A 1.1.4.2.1.3	Etablir une convention entre le MS et l'ANSSI	DSI	DCPP	1			1641500	-	-	1641500	X			
Objectif stratégique 1.2 : Renforcement du financement de la santé numérique														
Effet 1.2.1 : les ressources pour le financement de la santé numérique sont suffisantes.														
P 1.2.1.1 : la mobilisation des ressources est effective.														
Action 1.2.1.1.1 : Renforcement des allocations budgétaires pour la mise en œuvre du PSSN														
A 1.2.1.1.1.1	Tenir une rencontre avec les responsables des programmes budgétaires du MS pour une allocation conséquente de ressources à la santé numérique	DSI	SG, RPB, DGF	1			-	-	-	-	X			
A 1.2.1.1.1.2	Tenir une rencontre d'échange avec la commission des finances et du budget (COMFIB) et le réseau des parlementaires du numérique de l'assemblée législative dans le cadre de l'appui au financement de la santé numérique	Cabinet	DSI, DGF	1			790000	-	-	790000	X			

A 1.2.1.1.1.3	Organiser une table ronde de mobilisation des ressources pour la santé numérique	Cabinet	MEF/DGCOOP, DGF, PTF	1			6510000	-	-	6510000			X	
A 1.2.1.1.1.6	Réaliser le suivi des financements du plan stratégique	DSI		1	1	1	PM							
P 1.2.1.2 : les mécanismes de financement innovants de la santé numérique sont développés														
Action 1.2.1.2.1 Développement de mécanismes innovants pour le financement de la santé numérique														
A 1.2.1.2.1.1	Organiser deux rencontres biannuelles de concertation MS et le secteur privé pour le financement de la santé numérique	SG/DRS	DGF, CCIBF	1			4429380	-	-	4429380			X	
A 1.2.1.2.1.2	Organiser deux rencontres biannuelles de concertation MS et les collectivités territoriales pour le financement de la santé numérique	SG/DRS	DGF, CT	1			-	-	-	-	-		X	
A 1.2.1.2.1.3	Organiser une rencontre de concertation MS et les sociétés de prévoyance sociales et sociétés d'État pour le	SG/DRS	DGF, sociétés d'Etat, sociétés de prévoyance sociale	1			2404380	-	-	2404380			X	

	financement de la santé numérique												
A 1.2.1.2.1.4	Organiser une rencontre de concertation MS et les ONG/associations de développement et fondations pour le financement de la santé numérique	SG/DRS	DGF, ONG, associations	1			3204380	-	-	3204380			X
A 1.2.1.2.1.5	Élaborer deux dossiers de projet de renforcement de la santé numérique (SIH, Télémedecine, etc.)	DGESS	DSI/MTDPCE	1			47430000	-	-	47430000			X
Effet 1.2.2 : la gestion des ressources financières pour la santé numérique est efficiente													
P 1.2.2.1 : La mutualisation des ressources financières pour la mise en œuvre des interventions de santé numérique est effective													
Action 1.2.2.1.1 Développement de partenariat entre les parties prenantes en vue de la mutualisation des ressources pour des projets de santé numérique spécifiques													
A 1.2.2.1.1.1	Organiser un atelier de cadrage de la mutualisation des ressources	DGESS	DSI/DIEM/DGOS/BCMP	1			2228580	-	-	2228580			X
A 1.2.2.1.1.2	Elaborer les textes encadrant la mutualisation	DGESS		1			7555500	-	-	7555500			X

	des ressources dédiées à la santé numérique													
P 1.2.2.2 : l'utilisation des ressources financières pour la santé numérique est optimale														
Action 1.2.2.2.1 Développement des mécanismes de contrôle de la gestion des ressources														
A 1.2.2.2.1.1	Mettre à jour le manuel de procédure de la DSI	DSI	DDII		1		-	6999500	-	6999500			X	
A 1.2.2.2.1.2	Réaliser des audits internes de gestion des ressources financières pour la mise en œuvre des interventions de santé numérique ;	ITS/DGF	DSI	1	1	1	-	-	-	-	X			
A 1.2.2.2.1.3	Développer un module complémentaire dans E-Flux financier pour le suivi des dépenses en temps réel et l'accès aux rapports financiers par les parties prenantes ;	DSI	ST/RFS		1		-	7369500	-	7369500			X	
Axe stratégique 2 : Développement des ressources humaines en santé numérique														
Objectif stratégique 2.1 : Renforcement des ressources humaines intervenant dans la santé numérique														
Effet 2.1.1 : les ressources humaines en quantité et en qualité au profit de la santé numérique sont disponibles														
P 2.1.1.1 : L'expertise nationale en santé numérique est promue														

Action 2.1.1.1.1 Développement de formations diplômantes en santé numérique													
A 2.1.1.1.1.1	Réaliser un plaidoyer auprès du MERSI pour le développement de la santé numérique dans les options de formation des universités publiques et privées et les instituts de formation (Master et DIU) ;	Cabinet	DSI/DRH, MESRI	2			3602580	-	-	3602580			X
A 2.1.1.1.1.2	Former les professionnels de santé et les informaticiens en DIU de santé numérique (appui financier)	DSI	DGF, DRH, MESRI	1	1	1	17619480 0	17619480 0	17619480 0	52858440 0			X
Action 2.1.1.1.2 Renforcement de l'effectif du personnel qualifié en santé numérique													
A 2.1.1.1.2.1	Réaliser une expression des besoins de personnel à former en santé numérique (médecin, ingénieurs en soins infirmiers et obstétricaux, informaticiens)	DRH	DSI	1	1	1	-	-	-	-	X		
A 2.1.1.1.2.2	Organiser chaque année des stages de formation en santé	DRH	DSI	3	3	3	28959000	28959000	28959000	86877000	X		

	numérique (Former les professionnels de santé et les informaticiens en master de santé numérique)													
P 2.1.1.2 : Les compétences des acteurs en matière de santé numérique sont renforcées														
Action 2.1.1.2.1 Développement de formations continues en santé numérique														
A 2.1.1.2.1.2	Paramétrer les modules de formation en santé numérique sur la plateforme d'apprentissage en ligne du MS	DSI	DRH		1		-	10407040	-	10407040			X	
A 2.1.1.2.1.3	Former les points focaux du niveau central, des DRS et des CHR/CHU sur la plateforme d'apprentissage en ligne du MS	DSI	DSSE, ST/RFS		1		-	30898760	-	30898760			X	
A 2.1.1.2.1.4	Assurer annuellement la participation de deux agents du MS à des congrès internationaux de santé numérique	DSI	DGF	1	1	1	3530000	3530000	3530000	10590000			X	

A 2.1.1.2.1.6	Réaliser un plaidoyer auprès des structures de formation du personnel de santé pour l'intégration de modules de santé numérique dans les curricula de formation initiale	DSI	DRH, ENSP, UFR/SDS			1	-	-	1445200	1445200			X	
A 2.1.1.2.1.7	Elaborer les modules de santé numérique à intégrer dans les curricula de formation initiale des personnels de santé	DRH	DSI, ENSP, UFR/SDS			1	-	-	7168080	7168080			X	
Action 2.1.1.2.2 Renforcement des compétences des acteurs														
A 2.1.1.2.2.1	Former en quatre sessions le personnel en charge de la gestion des données sur la protection des données (NC, CHR/CHU, DRS, DS)	DSI	DSSE		4		-	15235760 0	-	15235760 0			X	
A 2.1.1.2.2.2	Tenir une session biannuelle de formation des informaticiens du MS sur le	DSI	DSSE	1		1	9440760	-	9440760	18881520		X		FM

	management de la sécurité du système d'information (certification)													
A 2.1.1.2.2.3	Organiser une session de formation sur les outils d'analyse des données (R, R Shyni) au profit des gestionnaires de données	DSI	DSSE	1	1	1	9759500	9759500	9759500	29278500			X	
A 2.1.1.2.2.4	Organiser chaque deux ans un atelier de formation sur le web design (user centered design) au profit des informaticiens	DSI			1		-	8611500	-	8611500			X	
	Renforcer les capacités de 5 informaticiens sur la mise en place et la configuration d'une solution de cloud privé OpenStack pendant 10 jours à Dakar	DSI			1			10000000	-	10000000		X		FM
	Former 10 informaticiens de la DSI et des Hôpitaux en développement d'applications informatiques	DSI			1			4625000	-	4625000		X		FM

	basée sur Laravel en 06 jours à Ziniaré													
	Renforcer les capacités du personnel informaticien de la DSI et de la DSSE sur le développement d'applications web et mobiles sécurisées ainsi que les techniques de tests de la sécurité de ces applications en douze jours à Ouagadougou	DSI			1			5440000	-	5440000		X		FM
	Former 05 informaticiens de la DSI en administration avancée des bases de données MySQL pendant 10 jours à Ouagadougou	DSI			1			3800000	-	3800000		X		FM
	Renforcer les capacités de 5 informaticiens de la DSI sur la mise en place d'un Système de Management de la Sécurité Informatique ISO 2001	DSI			1			13475000	-	13475000		X		FM

	Foundation et Lead pendant 15 jours à Abidjan													
	Renforcer les capacités du personnel informaticien sur le développement d'applications web et mobiles sécurisées ainsi que les techniques de tests de la sécurité de ces applications à Ouagadougou (niveau avancé).	DSI			1			4930000	-	4930000		X		FM
	Former chaque année 6 agents du niveau central à l'académie DHIS2 (niveau 1 à 3)	DSI			1			12581617	-	12581617		X		FM
A 2.1.1.2.2.5	Organiser une session de renforcement de capacité des techniciens sur les outils de développement web (Python, Laravel, React JS, Angular)	DSI		1	1	1	9453900	9453900	9453900	28361700			X	

A 2.1.1.2.2.6	Organiser une session de renforcement de capacité des techniciens sur les outils de développement mobile (Flutter, Kotlin)	DSI		1	1	1	9 133 250	9133250	9133250	27399750			X	
A 2.1.1.2.2.7	Assurer annuellement la participation de 3 acteurs du MS à l'académie de DHIS2	DSI	DSSE	1	1	1	5190000	5190000	5190000	15570000			X	
A 2.1.1.2.2.8	Organiser une session de renforcement de capacité sur les outils de développement digital Public Goods (Commcare, Odk, Kobo) au profit des informaticiens	DSI	DSSE	1		1	9216500	-	9216500	18433000			X	
A 2.1.1.2.2.9	Tenir une session de formation des techniciens sur les outils d'administration des systèmes d'exploitation (Windows Server, RedHat, Linux, Mac)	DSI			1		-	5821500	-	5821500			X	
A 2.1.1.2.2.10	Former les techniciens du MS sur les	DSI	MTDPCE		1		-	8196500	-	8196500			X	

	équipements réseau (CISCO, ISO)													
A 2.1.1.2.2.11	Former les techniciens du MS sur les outils de monitoring (CENTREON, NAGIOS, etc.)	DSI	MTDPCE		1		-	8321500	-	8321500			X	
A 2.1.1.2.2.12	Organiser une session de formation des techniciens sur les solutions de sécurité réseaux (Pare feu, anti virus centralisé, etc.)	DSI	MTDPCE		1		-	8211500	-	8211500			X	
A 2.1.1.2.2.13	Organiser une session de formation des agents sur les systèmes de gestion des bases de données (POSGRESQL, MYSQL, etc.)	DSI	MTDPCE		1		-	8321500	-	8321500			X	
A 2.1.1.2.2.14	Organiser une session de formation sur la gestion des projets au profit des acteurs de santé numérique	DSI	MTDPCE		1		-	6640040	-	6640040			X	
A 2.1.1.2.2.15	Organiser une session de formation sur les outils de planification	DSI	MTDPCE		1		-	6127000	-	6127000			X	

	(Asana, MS project, Jira, etc.)													
	Certification (COBIT, SCRUM, PMP, PRINCE2 ; TOOGAF)	DSI		1	1	1		8321500	8321500	8321500			X	
A 2.1.1.2.2.16	Organiser une session de formation sur l'utilisation des outils de l'IA	DSI	MTDPCE		1		-	7412500	-	7412500			X	
	Organiser une session de formation sur les techniques et outils d'implémentation des services d'interopérabilité (OpenEXHA, Open HIE, OCL, FHIR)	DSI		1	1	1		8321500	8321500	8321500				
	Organiser une session de formation sur DHIS2 au niveau national	DSSE	DSI	1	1	1	8611500	8611500	8611500					
A 2.1.1.2.2.17	Former les gestionnaires de données du niveau central (NC), Direction Régionale de la Santé (DRS) et districts en e-surveillance	DSI	DPSP	1			131807420	-	-	131807420		X		FM
Axe stratégique 3 : Développement des infrastructures informatiques et de la télécommunication														

Objectif stratégique 3.1 : Renforcement de la gestion des équipements, des infrastructures informatiques et de la connectivité des structures de santé à tous les niveaux														
Effet 3.1.1 : le système de santé dispose d'équipements, d'infrastructures informatiques et de télécommunication robustes et modernes														
P 3.1.1.1 : Le système de santé dispose d'équipements et d'infrastructures numériques de qualité et en quantité suffisante														
Action 3.1.1.1.1 Renforcement de la dotation en équipements numériques														
A 3.1.1.1.1.1	Acquérir 11000 smartphones pour la mise en œuvre des interventions de santé numérique	DSI	DMP/BCMP	40 %	20 %	20 %	11000000 00	55000000 0	55000000 0	22000000 00			X	
A 3.1.1.1.1.2	Acquérir 6792 ordinateurs portables pour la mise en œuvre des interventions de santé numérique	DSI/DRS/CHU/CHR	DMP/BCM	40 %	20 %	20 %	24450840 00	12225420 00	12225420 00	48901680 00			X	
A 3.1.1.1.1.3	Acquérir 1894 ordinateurs de bureaux pour la mise en œuvre des interventions de santé numérique	DSI/DRS/CHU/CHR	DMP/BCM	40 %	20 %	20 %	90912000 0	45456000 0	45456000 0	18182400 00			X	
A 3.1.1.1.1.4	Acquérir 18671 tablettes pour la mise en œuvre des interventions de santé numérique	DSI/DRS/CHU/CHR	DMP/BCM	40 %	20 %	20 %	22405572 00	11202786 00	11202786 00	44811144 00			X	

A 3.1.1.1.1.7	Acquérir des équipements de télémedecine au profit des structures de mises en œuvre	DSI/CHU/CHR	DMP/BCM	40 %	20 %	20 %	60000000	30000000	30000000	120000000			X	
Action 3.1.1.1.2 Renforcement des capacités d'hébergement au niveau national de toutes les bases de données d'interventions en santé numérique														
A 3.1.1.1.2.1	Renforcer les capacités opérationnelles d'hébergement des données des CHU/CHRU/CH R	DSI/CHU/CHR		40 %	20 %	20 %	324580672	162290336	162290336	649161344			X	
A 3.1.1.1.2.2	Assurer l'abonnement de la connexion internet des salles serveurs du NC	DSI		1	1	1	5000000	5000000	5000000	15000000	X			
A 3.1.1.1.2.3	Organiser un audit annuel des salles serveurs du niveau central et des hôpitaux	DSI	CHU/CHR/MTDPCE	1	1	1	4428760	4428760	4428760	13286280			X	
A 3.1.1.1.2.4	Renforcer les capacités opérationnelles d'hébergement du data center de production (mini data center) du MS	DSI	MTDPCE	1	1		54916158,5	54916158,5	-	109832317		X		FM
A 3.1.1.1.2.5	Mettre en place un nouveau Data center	DSI	MTDPCE	40 %	40 %	20 %	67575488,8	67575488,8	33787744,4	168938722		X		FM

	pour le backup des services numériques du Ministère de la santé													
A 3.1.1.1.2.6	Normaliser la salle serveur de redondance du Ministère de la Santé (Mettre à niveau le local, renforcement des capacités)	DSI	MTDPCE	60 %	40 %		19650000	13100000	-	32750000		X		FM
A 3.1.1.1.2.7	Assurer la maintenance annuelle des équipements spécifiques des data center (systèmes de détection et extension d'incendies, climatiseur, groupes électrogènes, etc.)	DSI	DGF	1	1	1	5000000	5000000	5000000	15000000	X			
Action 3.1.1.1.3 Renforcement de la gestion (maintenance et réformes) des équipements et d'infrastructures numériques														
	Mettre en place une plateforme de gestion des équipements informatiques et biomédicaux (ERP-GMAO)	DSI	DIEM/BCMP						163947400					
A 3.1.1.1.3.10	Organiser en deux sessions biannuelles de formation sur la gestion des	DSI		1		1	7752040	-	7752040	15504080			X	

	équipements au profit de l'équipe helpdesk													
A 3.1.1.1.3.11	Élaborer un arrêté/convention type de mutualisation des équipements et infrastructures	DSI	DIEM/DGOS/DCPP	1			6514250	-		8816250			X	
	Élaborer le plan de gestion des équipements informatiques et ses documents connexes (PTG)	DSI	DIEM/DGOS/DGESS							17669000				
P 3.1.1.2 Les structures du ministère de la santé, à tous les niveaux, disposent d'une connectivité optimale														
Action 3.1.1.2.1 Renforcement du réseau informatique au niveau des structures intervenant dans le secteur de la santé														
A 3.1.1.2.1.1	Réaliser un plaidoyer pour l'intégration systématique du câblage informatique dans le cahier de charges de la construction des infrastructures sanitaires	DSI	DIEM	1	1	1	0	-	-	0				
A 3.1.1.2.1.2	Assurer la mise place du câblage réseau des structures du NC des CHR/CHU, DRS et DS	DSI	MTDPCE	20 %	20 %	20 %	80041638 3	80041638 3	80041638 3	24012491 50			X	
Action 3.1.1.2.2 Renforcement de la connectivité intra et intersectorielle														

A 3.1.1.2.2.1	Assurer l'interconnexion des salles serveurs au RESINA du NC et des CHR/CHU	DSI	ANPTIC	1			-	-	-	0			
A 3.1.1.2.2.3	Acquérir 50 VSAT pour les districts dans les zones à fort défis sécuritaire	DSI	ANPTIC		1		-	16906725 0	-	16906725 0		X	FM
	Réaliser un plaidoyer auprès des responsables des structures (NC, DRS, DS) pour l'intégration de la connectivité dans la planification des structures du MS	DSI	NC/DRS/DS										
A 3.1.1.2.2.5	Réaliser un plaidoyer auprès du MTDPCCE pour l'extension du RESINA au maximum des structures de santé	DSI	MTDPCE	1	1	1	-	-	-	-			
A 3.1.1.2.2.6	Établir une convention avec les opérateurs de téléphonie mobile pour la mise en place de url-free	DSI	DGF	1	1	1	6000000	6000000	6000000	18000000	X		

P 3.1.1.3 Les structures du ministère de la santé disposent de sources d'énergie stables et continues														
Action 3.1.1.3.1 Renforcement des ressources énergétiques des structures du ministère de la santé en privilégiant les sources d'énergie renouvelable														
A 3.1.1.3.1.1	Réaliser un plaidoyer auprès des décideurs pour l'intégration systématique d'une source alternative d'énergie dans le cahier de charges de la construction des infrastructures sanitaires	DSI	DRS/DS/CHU/CHR	2			-	-	-	-				
Axe stratégique 4 : Modernisation du système d'information sanitaire et de l'offre de soins														
Objectif stratégique 4.1 : Renforcement du système d'information (défragmentation et sécurisation) et l'interopérabilité entre les applications														
Effet 4.1.1 : Les données de santé sont de qualité et accessibles														
P 4.1.1.1 : Le système d'information sanitaire est digitalisé et intégré														
Action 4.1.1.1.1 Mise en place d'une architecture d'entreprise du système d'information intégré														
A 4.1.1.1.1.1	Élaborer le document d'architecture d'entreprise du SI	DSI	DSSE	1			52780000	-	-	52780000			X	
A 4.1.1.1.1.3	Mettre en place la couche d'interopérabilité	DSI	MTDPCE	43 %	50 %	3%	22102328 0	25656519 0	16599520	49418799 0		X	X	FM
P 4.1.1.2 les plateformes d'accès aux données de santé sont fonctionnelles														
Action 4.1.1.2.1 Renforcement de l'accessibilité des données de santé														
A 4.1.1.2.1.1	Mettre en place le helpdesk	DSI	DRS/DS	1			-	-	-	-				

A 4.1.1.2.1.2	Élaborer le guide de fonctionnement et le catalogue de service du helpdesk	DSI	MTDPCE	1			6339000	-	-	6339000			X	
A 4.1.1.2.1.3	Mettre en place une base de données décisionnelle (Data warehouse)	DSI	DSSE/ MTDPC		1		-	34948937 ₂	-	34948937 ₂		X		FM
A 4.1.1.2.1.4	Mettre en place un Centre des opérations réseau (NOC)	DSI	MTDPCE		1		-	75435600	-	75435600		X		FM
Effet 4.1.2 : la protection des données sanitaires est garantie														
P 4.1.2.1 : le cadre de protection des données de santé est développé														
Action 4.1.2.1.1 Renforcement de la cybersécurité														
A 4.1.2.1.1.1	Élaborer la politique sectorielle de sécurité du système d'information du MS	DSI	MTDPCE	3			42714960	-	-	42714960			X	
A 4.1.2.1.1.2	Assurer la désignation de délégué en charge de la protection des données au NC, DRS, DS, CMA et les structures rattachées	DSI	CIL	1			-	-	-	-				
Action 4.1.2.1.2 Rapatriement des données hébergées hors du pays														
A 4.1.2.1.2.1	Assurer le transfert de	DSI	DPSP	1			25000000	-	-	25000000			X	

	STELAB sur les instances nationales												
A 4.1.2.1.2.2	Assurer le transfert de Commcare (REC, eSanteCom) sur les instances nationales	DSI	DSF/DPES	1			25000000	-	-	25000000			X
A 4.1.2.1.2.3	Assurer le basculement des utilisateurs de Endos-BF sur les instances nationales	DSI	DSSE	1			25000000	-	-	25000000			X
P 4.1.2.2 les mécanismes de contrôle, et d'audit des systèmes de gestion des données de santé et de restauration des systèmes compromis sont instaurés													
Action 4.1.2.2.1 Renforcement du mécanisme de contrôle et d'audits des systèmes de gestion des données de santé													
A 4.1.2.2.1.1	Élaborer le manuel de procédure d'audit interne du système d'information	DSI	ANSSI	2			16779400	-	-	16779400			X
A 4.1.2.2.1.2	Organiser annuellement 1 audit interne du système d'information	DSI		1	1	1	-	-	-	-			
A 4.1.2.2.1.3	Organiser un audit externe biennuel du système d'information	ANSSI	DSI	1		1	13413760	-	13413760	26827520			X
Action 4.1.2.2.2 Renforcement de la gestion des incidents de sécurité des données													

A 4.1.2.2.2.1	Élaborer le plan de continuité et de reprise après incident	DSI	MTDPCE	3			42514500	-	-	42514500			X	
A 4.1.2.2.2.2	Organiser une session d'exercice de simulation du plan de continuité et de reprise après incident (Test)	DSI	DSSE, DRS, DS			1	-	-	780000	780000			X	
Objectif stratégique 4.2 : Renforcement de la digitalisation dans le domaine de la santé														
Effet 4.2.1 : l'accès aux soins de santé est amélioré														
P 4.2.1.1 : Les procédures administratives, financières et techniques sont dématérialisées														
Action 4.2.1.1.1 Renforcement du processus de développement et de déploiement des solutions numériques														
A 4.2.1.1.1.1	Élaborer les directives de la mise en place d'une solution numérique	DSI	MTDPCE	2			14478000	-	-	14478000			X	
A 4.2.1.1.1.2	Organiser annuellement un atelier de mise à jour de la cartographie dynamique des procédures du MS à dématérialiser	DSI	Structures centrales/DRS/CHU/CHR	1	1	1	9230000	9230000	9230000	27690000			X	
Action 4.2.1.1.2 Développement et déploiement des solutions numériques pour la mise en œuvre des prestations de services et de soins de santé														
A 4.2.1.1.2.1	Assurer la mise à l'échelle du registre électronique de la vaccination (REV)	DPV	DSI	28 %	24 %	21 %	76263224 0	64251688 0	57546308 0	19806122 00			X	

A 4.2.1.1.2.2	Assurer la mise en place du système d'information des laboratoires (SIL)	DLBM	DSI	3%	18 %	65 %	17544650	11058240 0	38798374 0	51611079 0		X	X	FM
A 4.2.1.1.2.3	Assurer l'extension de EDM	ST/RFS	DSI	44 %	21 %	20 %	65365057 0	30813793 0	29439641 0	12561849 10			X	
	Assurer la mise en place de la carte sanitaire digitalisée	DPPSE	DSI											
A 4.2.1.1.2.4	Mettre en place un registre électronique de consultation unique	DSI	Structures centrales/DRS/DS	19 %	19 %	53 %	49200638 0	49467363 6	13999931 44	23866731 60			X	
A 4.2.1.1.2.5	Assurer l'extension de eSanteCom aux DS restants	DPES	DSI	19 %	81 %		48205740 0	20250362 00	-	25070936 00		X	X	
A 4.2.1.1.2.6	Assurer la mise en place du SIH dans les hôpitaux	DSI	DGOS/CHU/CHR/EPS	30 %	29 %	19 %	49387995 0	47906020 0	31386300 0	12868031 50			X	
A 4.2.1.1.2.7	Assurer la mise en œuvre de la télémédecine	DSI	DGOS/DDSS/CHU/CHR/MT DPCE	88 %	12 %		24620637 0	33341680	-	27954805 0			X	
A 4.2.1.1.2.9	Assurer l'extension de NetSIGL 2.0	DCAPS	DSI	1			20317670 4	-	-	20317670 4			X	
A 4.2.1.1.2.10	Mettre en place une plateforme unifiée d'accès de toute les e-services du ministère de la santé (MILDA, CPS, COVID, E-	DSI	Structures centrales	40 %	60 %		41935975, 5	62903963, 3	-	10483993 9		X		FM

	gratuité...)													
A 4.2.1.1.2.11	Mettre en place un système amélioré de gestion physique et électronique des documents stratégiques du Ministère de la Santé	DAD	DSI	40 %	60 %		41414960, 3	62122440, 4	-	10353740 1		X		FM
A 4.2.1.1.2.12	Mettre en place la plateforme de gestion des PA	DGESS	DSI				92 081 260							
A 4.2.1.1.2.13	Mettre en place la plateforme de gestion des praticiens de la médecine traditionnelle et alternative	DMTA	DSI				69098760							
A 4.2.1.1.2.14	Assurer la mise de la dématérialisation des procédures d'obtention des licences d'affaires (convention, autorisations, etc.)	DSI	DCPP/DSPS/ANRP/DMT A				91 041 450							
P 4.2.1.2 L'utilisation des outils digitaux en santé numérique par les acteurs est amélioré														
Action 4.2.1.2.1 Renforcement de l'appropriation des outils digitaux en santé numérique par l'ensemble des acteurs														

A 4.2.1.2.1.1	Organiser des journées d'excellence de l'utilisation des solutions de santé numérique	DSI	Structures centrales/DRS/DS			1	-	-	4928550	4928550			X	
A 4.2.1.2.1.2	Assurer une session de formation biannuelle des points focaux sur les solutions de santé numérique traceurs	DSI	Structures centrales/DRS/DS		1		-	13142500	-	13142500			X	

Partie III : Cadre de mise en œuvre et de suivi et évaluation

3.1. Dispositif de coordination et de suivi-évaluation du PSSN

Le dispositif de coordination et de suivi évaluation du PSSN comprend :

3.1.1. Au niveau national

Le suivi évaluation de la mise en œuvre du PSSN sera organisé autour des trois (03) instances que sont : le Cadre sectoriel de dialogue santé (CSD), Conseil d'administration du secteur ministériel (CASEM) et le comité e-santé.

✓ Le Cadre sectoriel de dialogue santé (CSD)

Présidé par le ministre de la Santé, le cadre sectoriel de dialogue implique l'ensemble des acteurs et partenaires techniques et financiers du ministère de la Santé, du ministère de l'Action humanitaire et de la solidarité nationale, ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques, ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement et du ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi. Le CSD se réunit deux (02) fois par an et délibère sur les questions essentielles de santé. Cette instance sera utilisée pour apprécier les résultats des interventions de la santé numérique.

✓ Le Conseil d'administration du secteur ministériel (CASEM)

Présidé par le ministre de la Santé, le CASEM est un organe chargé du suivi du plan d'action et du plan de travail annuel du ministère. Il se tient tous les six mois en session ordinaire et réunit le SG, cabinet du ministre, les directions centrales, les directions régionales, les hôpitaux, les districts sanitaires, les PTF, et les partenaires sociaux. Cette instance sera utilisée pour apprécier les résultats des interventions dans le domaine de la santé numérique.

✓ Comité e-santé.

Présidé par le secrétaire général du ministère de la Santé, le comité e-santé est une instance chargée d'assurer la coordination et la cohérence des interventions en santé numérique avec les normes et standards à tous les niveaux du système de santé. Il comprend quatre (04) sous commissions et un secrétariat technique.

3.1.2. Au niveau régional : Comité Régional de suivi du PNDS

Présidé par le gouverneur de la région, le Comité Régional de suivi du PNDS (**CRS/PNDS**) est l'instance d'orientation et de prise de décision en matière de santé numérique. Ce comité, composé du DRS, des Médecins Chefs du District (MCD), de l'équipe régionale, des équipes cadre des districts, des CHR/CHU, ONG/Associations, secteurs privés..., assure la coordination, le suivi évaluation en matière de mise en œuvre des interventions en santé numérique. L'organe technique de préparation des travaux de ce cadre est le Comité Technique Régional de Santé (CTRS) de suivi du PNDS présidé par le Directeur Régional de Santé (DRS)

3.1.3. Au niveau du district

Présidé par le Haut-Commissaire de la province, le Conseil de Santé du District (CSD), instance de prise de décision au niveau du district sanitaire, assure et coordonne les interventions des différents acteurs de santé numérique au niveau périphérique. Le Comité Technique de Santé de District (CTSD), présidé par le MCD, est l'organe technique qui aborde les questions de santé numérique et de suivi évaluation.

3.1.4. Rôles et responsabilités des acteurs dans la coordination, le suivi et l'évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du PSSN se fait aux trois niveaux de la pyramide sanitaire à savoir : Central, intermédiaire et périphérique.

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) est responsable de la mise en œuvre du plan au niveau national en collaboration avec la direction générale des études et des statistiques sectorielles et les autres acteurs.

Les Directions régionales de la santé et les Districts sanitaires sont chargés respectivement de la mise en œuvre au niveau des régions et des districts.

3.1.5. Cadre de suivi évaluation

Les principaux outils qui seront utilisés pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PSSN 2025 – 2029 comprennent : le cadre de mesure de rendement, la définition des indicateurs et le tableau de bord des indicateurs clés de performance.

Tableau IV : Cadre de mesure de rendement

Résultats	Indicateurs	Données de base	Cible de l'indicateur					Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Structure responsable
			2025	2026	2027	2028	2029				
Impact : l'état de santé de la population est amélioré											
Effet 1.1.1 : la coordination des interventions et la collaboration entre toutes les parties prenantes en matière de santé numérique sont renforcées.	Proportion des cadres de concertation tenus	50% (2024)	100%	100%	100%	100%	100%	PV de réunions ; Rapport d'évaluation ; Bilan à mi-parcours du plan ;	Revue documentaire	Semestriel	DSI
	Proportion de recommandations issues des cadres de concertation mises en œuvre	100%	100%	100%	100%	100%	100%				
Effet 1.1.2 : les mécanismes de redevabilité, de suivi-évaluation et d'apprentissage sont renforcés.	Proportion de recommandations issues des évaluations mises en œuvre	ND	80%	80%	80%	80%	80%	Rapports d'évaluation ;	Revue documentaire	Semestriel	DSI
	Niveau de satisfaction des parties prenantes concernant les mécanismes de redevabilité	ND	80%	80%	80%	80%	80%	Rapport d'enquêtes	Enquête	Semestriel	DSI / DSSE
Effet 1.1.3 : la recherche et l'innovation en santé numérique sont renforcées	Nombre de productions scientifiques nationales publiées dans une revue en matière de santé numérique	ND	2	5	5	5	5	Revue scientifique nationales et internationales ; Méta analyse ; Répertoire des études ; Bibliothèque numérique ;	Revue documentaire	Annuel	DSI / DSSE / DAD / Université
	Nombre de productions scientifiques	ND	0	0	0	0	0	Revue scientifique nationales et internationales Bibliothèque	Revue documentaire	Annuel	DSI / DSSE / DAD / Université

Résultats	Indicateurs	Données de base	Cible de l'indicateur					Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Structure responsable
			2025	2026	2027	2028	2029				
	nationales soumises non acceptées en matière de santé numérique							numérique ; Répertoire des études ; Méta analyse ;			
	Proportion de financement de la recherche en santé numérique	ND	25%	50%	50%	75%	80%	Rapport ou bilan financier	Revue documentaire	Annuel	DGF
	Nombre de communications en lien avec la santé numérique du MS aux manifestations scientifiques nationales et internationales (conférences, congrès, etc.)	ND	2	5	5	5	5	Rapport d'activités	Revue documentaire	Annuel	SG
Effet 1.1.4 : la régulation de l'environnement de la santé numérique est renforcée.	Nombre de solutions numériques soumises pour homologation	ND	25%	50%	50%	75%	80%	Rapport de la cartographie des applications	Revue documentaire	Annuel	DSI
	Proportion de solutions numériques homologuées	ND	25%	50%	75%	80%	100%	Rapport d'activités de la commission d'homologation	Revue documentaire	Annuel	Comité e-santé (Sous-commission Architecture d'entreprise et homologation des solutions)
	Nombre de traitements déclarés en matière de santé numérique auprès de la CIL	100% (2023)	100%	100%	100%	100%	100%	Rapport d'activité de la CIL	Revue documentaire	Annuel	CIL DSI

Résultats	Indicateurs	Données de base	Cible de l'indicateur					Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Structure responsable
			2025	2026	2027	2028	2029				
	respectant les normes de protection des données										
	Taux de mobilisation des ressources	ND	50%	75%	85%	95%	95%	Cartographie des ressources en santé Rapports financiers	Revue documentaire	Semestriel	DSI / DGF
	Taux du budget de la santé alloué à la santé numérique	ND						Cartographie des ressources en santé Rapports financiers	Revue documentaire	Semestriel	DSI / DGF
Effet 1.3.2 : la gestion des ressources financières pour la santé numérique est efficiente	Taux d'allocation des ressources	ND	100%	100%	100%	100%	100%	Cartographie des ressources en santé Rapports financiers	Revue documentaire	Semestriel	DSI / DGF
	Taux d'absorption des ressources	ND	95%	95%	95%	95%	95%	Bilan financier du plan de travail annuel	Revue documentaire	Semestriel	DSI / DGF
	Taux de conformité des dépenses							Bilan financier du plan de travail annuel	Revue documentaire	Semestriel	DSI / DGF
Effet 2.1.1 : les ressources humaines en quantité et en qualité au profit de la santé numérique sont disponibles	Proportion des structures répondant aux normes en ressources humaines qualifiées en santé numérique	ND	0%	0%	30%	50%	75%	Annuaire statistique des ressources humaines en santé	Revue documentaire	Annuel	DSI / DRH
	Taux de rétention de personnel qualifié en santé numérique au MS	NA	90%	90%	90%	90%	90%	Annuaire statistique des ressources humaines en santé	Revue documentaire	Annuel	DSI / DRH
Effet 3.1.1 : le système de santé dispose d'équipements, d'infrastructures	Proportion des structures disposant d'équipements informatiques							Rapport d'enquête/e-Gratuité, GMAO, MDM et NOC	Revue documentaire	Annuel	DSI

Résultats	Indicateurs	Données de base	Cible de l'indicateur					Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Structure responsable
			2025	2026	2027	2028	2029				
informatiques et de télécommunication robustes et modernes	répondant aux normes										
	Taux d'immobilisation des équipements informatiques par niveau du système de santé							Rapport d'enquête/e-Gratuité, GMAO, MDM et NOC...	Revue documentaire	Annuel	DSI
	Proportion d'infrastructures informatiques (Data center, salle Serveur NC et CHU/CHR) conformes aux normes de sécurité	ND						Rapport d'enquête Rapport d'audits	Revue documentaire	Annuel	DSI
Effet 4.1.1 : la qualité et l'utilisation des données de santé sont renforcées	Indice de concordance des données de routine	92% (2023)	95%	95%	95%	95%	95%	Rapport du DQA			
	Taux de satisfaction des utilisateurs concernant l'accès aux plateformes des données	71% (2023)	80%	80%	90%	95%	95%	Rapport d'enquête/plateforme (expériences d'utilisateurs)	Revue documentaire	Annuel	DSI / DSSE
	Nombre de décisions prises en se basant sur les notes politiques	ND	5	10	15	20	25	Rapports	Revue documentaire	Annuel	DSI / DSSE
	Nombre de consultation des tableaux de bord décisionnel par mois	ND	3960	3980	3990	4005	4010	Plateformes décisionnelles Rapports	Revue documentaire	Annuel	DSSE / DSI

Résultats	Indicateurs	Données de base	Cible de l'indicateur					Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Structure responsable
			2025	2026	2027	2028	2029				
Effet 4.1.2 : la protection des données sanitaires est garantie	Proportion des recommandations issues des audits de sécurité mises en œuvre	ND	80%	80%	80%	90%	90%	Rapports d'activités Rapports d'audits	Revue documentaire	Annuel	DSI / CIL / ANSSI
	Existence d'un dispositif de monitoring du système d'information fonctionnel	ND	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Rapport du monitoring du système d'information Plateforme de monitoring	Revue documentaire	Annuel	DSI / ANSSI
	Taux des solutions numériques conformes aux normes de sécurité (certifiées par l'ANSSI)	ND	100%	100%	100%	100%	100%	Certificat délivré par l'ANSSI	Revue documentaire	Annuel	DSI / ANSSI
	Taux des solutions numériques conforme aux dispositions de la loi portant protection des données (Déclaration auprès de la CIL)	ND	100%	100%	100%	100%	100%	Récépissé / délibération de la CIL	Revue documentaire	Annuel	DSI / CIL
Effet 4.2.1 : l'utilisation des services de santé est améliorée	Nombre de patients pris en charge par la télémedecine	ND	0	100	200	300	400	Annuaire statistiques Rapports d'activités	Revue documentaire	Annuel	DSI / DGOS
	Proportion des structures dont les procédures sont dématérialisées	25%	25%	40%	60%	80%	90%	Rapports	Revue documentaire	Annuel	DSI / DSSE

Résultats	Indicateurs	Données de base	Cible de l'indicateur					Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Structure responsable
			2025	2026	2027	2028	2029				
	Proportion des procédures dématérialisées	25% (2023)	25%	40%	60%	80%	90%	Rapports	Revue documentaire	Annuel	DSI / DSSE
	Proportion des structures de santé ayant une performance satisfaisante en santé numérique (apport de la santé numérique dans la gestion des patients, labo et recouvrement des recettes...)	ND	10%	25%	35%	50%	75%	Rapport d'étude Annuaire statistique	Enquête	Annuel	DSI / DSSE
P1.1.1.1 : Le dispositif de coordination des interventions en santé numérique est fonctionnel	Proportion de rencontres de coordination tenues (par organe de coordination)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	PV de rencontre	Revue documentaire	Annuel	DSI
P1.1.2.1 : Les outils de suivi et évaluations sont utilisés pour la prise de décision	Nombre de rapports de suivi et d'évaluation diffusés	ND	1	1	1	1	1	Rapports de suivi-évaluation	Revue documentaire	Annuel	DSI
	Proportion d'outils de suivi évaluation utilisés	0	50%	60%	70%	80%	90%	Rapports	Revue documentaire	Annuel	DSI
P1.1.2.2 : La redevabilité et la capitalisation des bonnes pratiques en santé numérique sont assurées	Nombre de bonnes pratiques en santé numérique capitalisées (documentation, adoption et appropriation)	0	1	2	2	2	2	Document de capitalisation	Revue documentaire	Annuel	DSI

Résultats	Indicateurs	Données de base	Cible de l'indicateur					Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Structure responsable
			2025	2026	2027	2028	2029				
	Nombre de sessions de redevabilité tenues en matière de santé numérique	ND	2	5	5	5	5	PV de sessions / Rapports	Revue documentaire	Annuel	DSI
P1.1.3.1 : Les résultats de la recherche en matière de santé numérique sont accessibles	Nombre de publications scientifiques faite à partir des données produites dans le domaine de la santé numérique	ND	10	20	25	30	35	Rapports d'activités Journaux scientifiques Plateforme Progrès (Université Joseph KI ZERBO)	Revue documentaire	Annuel	DSI / DSSE
P1.1.3.2 : Les résultats de la recherche en matière de santé numérique sont utilisés pour la prise de décision	Nombre de notes politiques élaborées à partir des données produites	ND	10	20	25	30	35	Notes politiques disponibles	Revue documentaire	Annuel	DSI / DSSE
P1.1.4.1 : Les textes juridiques et documents normatifs sont disponibles accessibles et appliqués	Proportion des textes juridiques adoptés	ND	0	100%	100%	100%	100%	Les textes juridiques adoptés	Revue documentaire	Annuel	DSI / Cabinet
	Proportion des textes juridiques et documents normatifs disséminés	ND	0	100%	100%	100%	100%	Site Web, réseaux sociaux PV des rencontres de dissémination	Revue documentaire	Annuel	DSI / DCRP
	Nombre de conventions signées entre le MS et les instances de régulation et du développement du numérique (CIL, ANSSI, ANPTIC,	0)	1	2	3	4	4	Les conventions signées	Revue documentaire	Annuel	DSI

Résultats	Indicateurs	Données de base	Cible de l'indicateur					Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Structure responsable
			2025	2026	2027	2028	2029				
	Université, etc.)										
	Proportion de solutions de santé numériques hébergées au niveau national	ND	30%	50%	60%	65%	80%	Rapport d'activités	Revue documentaire	Annuel	DSI
P1.2.1.1 : La mobilisation des ressources financières est effective	Proportion des ressources mobilisées via les mécanismes innovants	ND	10%	20%	35%	40%	45%	Rapport d'activités	Revue documentaire	Annuel	DSI
	Taux de mobilisation des ressources endogènes	ND	50%	50%	50%	50%	50%	Cartographie des ressources en santé Rapports financiers	Revue documentaire	Semestriel	DSI / DGF
P1.3.2.1 : La mutualisation des ressources pour la mise en œuvre des interventions de santé numérique est effective	Nombre de projets de santé numérique co-développés	ND	0	3	3	5	5	Projets co-développés	Rapports d'activité	Annuel	DSI
P2.1.1.1 : L'expertise nationale en santé numérique est promue.	Nombre d'institutions académiques publiques/privée offrant des formations diplômantes en santé numérique au niveau national	2 (2023)	2	2	3	4	4	Rapport d'évaluation	Rapports d'activité	Annuel	DSI
	Nombre total de poste de santé numérique	0 (2023)	0	0	33	55	82	Annuaire statistique des ressources humaines en santé	Revue documentaire	Annuel	DRH/DSI/Université

Résultats	Indicateurs	Données de base	Cible de l'indicateur					Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Structure responsable
			2025	2026	2027	2028	2029				
	disponibles au ministère de la santé										
	Nombre total d'informaticiens disponibles dans les structures de santé (NC, CHU/CHR, DRS)	17 (2023)	17	30	46	65	91	Annuaire statistique des ressources humaines en santé	Revue documentaire	Annuel	DRH/DSI/Université
P2.1.1.2 : Les compétences des acteurs en matière de santé numérique sont renforcées	Proportion de professionnels de santé ayant bénéficié de formation continue spécifique dans le domaine santé numérique	ND	10%	30%	40%	50%	75%	Rapports d'activités	Revue documentaire	Annuel	DRH/DSI/Université
	Nombre de curricula de formation initiale de professionnels de santé ayant intégré des modules de santé numérique	4 (2021)	4	5	6	7	8	Rapports d'activités	Revue documentaire	Annuel	DRH/DSI/Université
P3.1.1.1 : Les structures publiques de santé disposent d'équipements et d'infrastructures numériques de qualité et en quantité suffisante	Proportion des structures de santé disposant d'équipements numériques fonctionnels							Rapport d'inventaire	Revue documentaire	Annuel	DSI
	Proportion de structures disposant d'équipements informatiques et	ND		50%	60%	70%	80%	Rapport d'inventaire	Revue documentaire	Annuel	DSI / BCM

Résultats	Indicateurs	Données de base	Cible de l'indicateur					Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Structure responsable
			2025	2026	2027	2028	2029				
	réseau fonctionnel										
	Proportion des structures ayant bénéficié de maintenances préventives de leurs équipements informatiques	ND		60%	70%	80%	90%	Rapport de maintenance	Revue documentaire	Annuel	DSI / BCM
	Proportion des structures ayant bénéficié de maintenances curatives de leurs équipements informatiques	ND		60%	70%	80%	90%	Rapport de maintenance	Revue documentaire	Annuel	DSI / BCM
P3.1.1.2 : Les structures de santé à tous les niveaux disposent d'une connectivité optimale	Proportion des structures publiques (centrales, DRS, Siège du District, CHU/CHR, CMA) raccordées au RESINA	21% (2023)	22%	50%	75%	85%	100%	Rapport de la cartographie du raccordement du RESINA	Revue documentaire	Annuel	DSI / ANPTIC
	Proportion des structures publiques (centrales, DRS, Siège du District, CHU/CHR, CMA) disposant d'une connexion internet (fibre optique ?)	21% (2023)	22%	50%	75%	85%	100%	Rapport d'enquête Rapport de Supervision MFL	Revue documentaire	Annuel	DSI / ANPTIC
P3.1.1.3 : Le système de santé numérique dispose de	Proportion des structures publiques (centrales, DRS,	ND	2%	25%	50%	75%	100%	Rapport d'enquête	Revue documentaire	Annuel	DSI / ANPTIC

Résultats	Indicateurs	Données de base	Cible de l'indicateur					Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Structure responsable
			2025	2026	2027	2028	2029				
sources d'énergie stable et continue	Siège du District, CHU/CHR, CMA) raccordées au réseau électrique et disposant d'une source d'énergie alternative (Panneaux solaire, groupe électrogène...)										
P4.1.1.1 : Le système d'information sanitaire est digitalisé et intégré	Proportion de CHR/CHU disposant d'un SIH	6% (2023)	12%	31%	100%	100%	100%	Rapport d'activités	Revue documentaire	Annuel	DSI / ANPTIC
	Existence d'une couche d'interopérabilité	Non (2023)	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Rapport d'activités	Revue documentaire	Annuel	DSI / ANPTIC
	Proportion des plateformes connectées à la couche d'interopérabilité	0% (2023)	0%	100%	100%	100%	100%	Rapport d'activités	Revue documentaire	Annuel	DSI / ANPTIC
P4.1.1.2 : La fonctionnalité des plateformes d'accès aux données de santé est garantie	Nombre d'incidents signalés par plateforme (SIH, Endos-BF, NetSigl) par mois	ND (2023)	1	3	3	2	1	Rapport de surveillance Outil de monitoring des plateformes	Revue documentaire	Annuel	DSI / ANPTIC
	Taux d'indisponibilité des plateformes Nombre de maintenances préventive réalisées par plateforme (SIH, Endos-BF, NetSigl)	2 (2023)	2	2	2	2	2	Rapport de maintenance	Revue documentaire	Annuel	DSI / ANPTIC

Résultats	Indicateurs	Données de base	Cible de l'indicateur					Sources de vérification	Méthode de collecte	Fréquence	Structure responsable
			2025	2026	2027	2028	2029				
	Nombre de maintenances curatives réalisées par plateforme	0 (2023)	1	3	3	2	1	Rapport de maintenance	Revue documentaire	Annuel	DSI / ANPTIC
P4.1.2.1 : le cadre de protection des données de santé est développé	Existence d'une politique de sécurité des systèmes d'information	Non (2023)	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Document de politique de sécurité des systèmes d'information	Revue documentaire	Annuel	DSI / ANSSI
	Proportion de structures (CHU/CHUR/CHR / CMA, Structures rattachées) ayant un délégué en charge de la protection des données (DPO) formé	0% (2023)	0%	65%	100%	100%	100%	Acte de désignation Rapport d'activité	Revue documentaire	Annuel	DSI / ANSSI
P4.1.2.2 : Les contrôles et les audits des systèmes de gestion des données de santé sont effectifs	Nombre d'audits des systèmes de gestion des données de santé réalisées à l'interne	ND	0	1	1	1	1	Rapport d'audit PV de contrôle	Revue documentaire	Annuel	DSI
	Nombre d'audits et de contrôles des systèmes de gestion des données de santé réalisées à l'externe (ANSSI)	2022 (1)	0	1	1	1	1	Rapport d'audit	Revue documentaire	Annuel	DSI / CIL / ANSSI

Tableau V : Cadre de mesure de la performance

Indicateurs	Valeur de référence	Cible de l'indicateur		
		2025	2026	2027
Effet 1.1.1 : la coordination des interventions et la collaboration entre toutes les parties prenantes en matière de santé numérique sont renforcées.				
Proportion des cadres de concertation tenus	50% (2024)	50%	100%	100%
Proportion de recommandations issues des cadres de concertation mises en œuvre	100% (2024)	100%	100%	100%
Effet 1.1.4 : la régulation de l'environnement de la santé numérique est renforcée.				
Proportion de solutions numériques homologuées	ND	25%	50%	50%
Effet 1.3.2 : la gestion des ressources financières pour la santé numérique est efficiente				
Taux d'allocation des ressources	ND	100%	100%	100%
Taux d'absorption des ressources	ND	95%	95%	95%
Effet 3.1.1 : le système de santé dispose d'équipements, d'infrastructures informatiques et de télécommunication robustes et modernes				
Proportion d'infrastructures informatiques (Data center, salle Serveur NC et CHU/CHR) conformes aux normes de sécurité	ND	50%	75%	100%
Effet 4.1.1 : la qualité et l'utilisation des données de santé sont renforcées				
Indice de concordance des données de routine	92%	95%	95%	95%
Effet 4.1.2 : la protection des données sanitaires est garantie				
Taux des solutions numériques conformes aux normes de sécurité (certifiées par l'ANSSI)	ND	100%	100%	100%
Effet 4.2.1 : l'utilisation des services de santé est améliorée				
Nombre de patients pris en charge par la télémédecine	25%	25%	40%	60%
P1.1.2 .1 : Les outils de suivi et évaluations sont utilisés pour la prise de décision				
Nombre de rapports de suivi et d'évaluation diffusés	ND	1	1	1
P1.1.2.2 : La redevabilité et la capitalisation des bonnes pratiques en santé numérique sont assurées				
Nombre de bonnes pratiques en santé numérique capitalisées (documentation, adoption et appropriation)	ND	1	2	2
P1.1.4.1 : Les textes juridiques et documents normatifs sont disponibles accessibles et appliqués				
Proportion des textes juridiques adoptés	ND	0	100%	100%

Indicateurs	Valeur de référence	Cible de l'indicateur		
		2025	2026	2027
Nombre de conventions signées entre le MS et les instances de régulation et du développement du numérique (CIL, ANSSI, ANPTIC, Université, etc.)	ND	1	2	3
Proportion de solutions de santé numériques hébergées au niveau national	ND	30%	50%	60%
P1.3.2.1 : La mutualisation des ressources pour la mise en œuvre des interventions de santé numérique est effective				
Nombre de projets de santé numérique co-développés	ND	0	3	3
P2.1.1.1 : L'expertise nationale en santé numérique est promue.				
Nombre total de personnel qualifié en santé numérique disponibles au ministère de la santé	0	0	0	33
P2.1.1.2 : Les compétences des acteurs en matière de santé numérique sont renforcées				
Nombre de professionnels de santé ayant bénéficié de formation continue spécifique dans le domaine santé numérique (DIU)	ND	5	5	5
P3.1.1.1 : Les structures publiques de santé disposent d'équipements et d'infrastructures numériques de qualité et en quantité suffisante				
Taux de satisfaction des besoins en matière d'équipements informatiques pour la mise en œuvre des interventions de santé numérique	ND	35%	55%	75%
Proportion de structures sanitaires utilisant l'ERP-GMAO	ND	15%	50%	75%
P3.1.1.2 : Les structures de santé à tous les niveaux disposent d'une connectivité optimale				
Proportion des structures sanitaires publiques (centrales, DRS, Siège du District, CHU/CHR, CMA, FS) raccordées au RESINA	ND	22%	50%	75%
Proportion des structures sanitaires publiques (centrales, DRS, Siège du District, CHU/CHR, CMA, FS) disposant d'une connexion internet	ND	22%	50%	75%
P4.1.1.1 : Le système d'information sanitaire est digitalisé et intégré				
Proportion de CHR/CHU disposant d'un SIH	6%	12%	31%	100%
Existence d'une couche d'interopérabilité	Non	Non	Oui	Oui
P4.1.1.2 : La fonctionnalité des plateformes d'accès aux données de santé est garantie				
Nombre d'incidents signalés par plateforme (SIH, Endos, NetSigl) par mois	0	1	3	3
Nombre de maintenances préventive réalisées par plateforme (SIH, Endos, NetSigl)	2	2	2	2
Nombre de maintenances curatives réalisées par plateforme	0	1	3	3
P4.1.2.1 : le cadre de protection des données de santé est développé				

Indicateurs	Valeur de référence	Cible de l'indicateur		
		2025	2026	2027
Existence d'une politique de sécurité des systèmes d'information	Non	Non	Oui	Oui
Proportion de structures (CHU/CHUR/CHR / CMA, Structures rattachées) ayant un délégué en charge de la protection des données (DPO) formé	0%	0%	65%	100%
P4.1.2.2 : Les contrôles et les audits des systèmes de gestion des données de santé sont effectifs				
Nombre d'audits des systèmes de gestion des données de santé réalisées à l'interne	ND	1	1	1
Nombre d'audits et de contrôles des systèmes de gestion des données de santé réalisées à l'externe	ND	0	1	

3.1.6. Mécanisme de suivi et d'évaluation

➤ le suivi des actions

La mise en œuvre du plan de suivi évaluation s'appuiera sur le cadre institutionnel existant défini dans le PSSN 2025 – 2029 à travers les différents niveaux du système de santé : central, intermédiaire et périphérique comme suit :

- ✓ cadre sectoriel de dialogue santé (CSD)
- ✓ conseil d'administration du secteur ministériel (CASEM)
- ✓ comité e-santé.
- ✓ Instances de coordination régionale
- ✓ les instances de coordination au niveau du district

La méthode de suivi de la mise en œuvre du plan se fera sur les indicateurs de résultats.

La production des rapports d'activités, des rapports périodiques et la conduite de visites de terrain et missions conjointes seront déterminantes dans le processus de suivi et d'évaluation de l'exécution du plan opérationnel.

➤ Les revues de l'année

Revue annuelle du PSSN

➤ L'évaluation :

Il y aura une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale du PSSN.

✓ Évaluation à mi-parcours du PSSN

L'évaluation à mi-parcours se fera en 2027 par des évaluateurs internes. Elle permettra de faire un jugement de valeur sur le niveau d'atteinte des indicateurs et de réajuster les cibles et la programmation des actions. Le groupe technique de travail, qui sera mis sur pied à cet effet, évaluera le niveau d'atteinte des objectifs spécifiques projetés dans le PSSN. Il organisera également le suivi des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation à mi-parcours pour s'assurer que les nouvelles actions planifiées contribuent à l'atteinte des objectifs finaux retenus dans le PSSN. Cette équipe

identifiera aussi les opportunités pour avancer avec efficacité vers l'atteinte des objectifs stratégiques du PSSN.

✓ **Évaluation finale**

L'évaluation finale du PSSN sera réalisée à l'échéance de sa mise en œuvre, c'est-à-dire en 2029. Il s'agira d'une évaluation globale du Plan stratégique, réalisée par des évaluateurs externes. Cette évaluation permettra d'apprécier les écarts de performances avant l'élaboration d'un prochain plan stratégique.

Partie IV : Analyse et gestion des risques

4.1. Hypothèses

Les hypothèses pour une mise œuvre réussie du PSSN sont :

- ✓ l'engagement continu du gouvernement de faire de la transformation numérique une de ses priorités est indispensable pour la mise en œuvre du PSSN ;
- ✓ le leadership du MS est capital pour l'alignement des parties prenantes sur les priorités nationales en matière de santé numérique ;
- ✓ la disponibilité des ressources humaines, financières et matérielles conditionne la mise en œuvre du PSSN ;
- ✓ l'existence d'une cartographie dynamique des interventions en santé numérique est essentielle pour l'alignement des acteurs intervenant dans la santé numérique
- ✓ l'engagement des parties prenantes facilitera la mise en œuvre de ce plan
- ✓ l'existence d'un plan de suivi-évaluation facilitera un meilleur suivi de la mise en œuvre du PSSN ;
- ✓ la tenue régulière des cadres de concertation est essentielle pour une meilleure coordination des interventions de la santé numérique ;
- ✓ l'existence d'outils de traçabilité des innovations permettra de capitaliser les interventions de santé numérique
- ✓ L'existence et l'accessibilité aux bibliothèques numériques et autres revues scientifiques sont importantes pour la promotion de la recherche et l'utilisation des résultats de la recherche en santé numérique

4.2. Analyse et gestion des risques majeurs

4.2.1. Risques

La survenue de certains risques peut entraver l'atteinte des résultats. Il s'agit entre autres :

- ✓ des mouvements sociaux : les grèves et les mouvements de contestation sont susceptibles d'impacter la mise en œuvre de ce plan ;

- ✓ de l'instabilité politique et institutionnelle pourraient impacter la mise en œuvre du plan ;
- ✓ de l'insécurité : le contexte sécuritaire difficile pourrait être un frein à la mise en œuvre du PSSN
- ✓ des retards dans la mise à disposition des fonds pourraient impacter la mise en œuvre des activités ;
- ✓ la survenue de catastrophes et urgences sanitaires pourrait entraîner un ralentissement de la mise en œuvre des activités du plan stratégique et une restriction des possibilités de financement.
- ✓ le non-respect des engagements entre le Gouvernement et les PTF peut engendrer une interruption des financements extérieurs avec arrêt de la mise en œuvre des activités.
- ✓ La mobilité des acteurs peut être un frein à la mise en œuvre du PSSN
- ✓ Le vol de propriété intellectuelle peut entraver l'innovation dans le domaine de la santé numérique
- ✓ Faible adhésion des acteurs : la chance de la réussite de la mise en œuvre du PSSN tient à la capacité et à la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et avec plus de synergie à tous les niveaux
- ✓ Resistance au changement est un risque majeur à l'appropriation des innovations
- ✓ Archivage insuffisant peut engendrer des pertes de données et compromettre ainsi la mise en œuvre du PSSN
- ✓ Cyberattaques peuvent engendrer des pertes et la confidentialité des données et compromettre ainsi la mise en œuvre du PSSN
- ✓ Instabilité de la connexion internet peut entraver la mise en œuvre des interventions de santé numérique.

La mise en œuvre de la stratégie se fait dans un environnement de risques dont l'analyse permet d'atténuer les effets sur les résultats du PSSN. Le tableau ci-dessous

présente les risques majeurs et leurs potentialités de survenues ainsi que les mesures d'atténuations.

4.2.2. Gestion des risques

Pour atténuer les effets des risques, les mesures de mitigations ont été identifiées

Tableau VI : Risques majeurs et mesures d'atténuation

ID	Risques majeurs	Énoncé du risque	Niveau du risque	Stratégie de réponse	Mitigation
R01	Mouvements sociaux	Les grèves et les mouvements de contestation sont susceptibles d'impacter la mise en œuvre de ce plan	Faible	Atténuer	Dialogue avec les partenaires sociaux
R02	Instabilité institutionnelle et politique	Les changements dans les priorités ou le leadership du gouvernement pourraient avoir une incidence sur le financement ou le soutien des initiatives de santé numérique.	Faible	Atténuer	Défendre l'importance de la santé numérique et obtenir un soutien continu auprès des représentants du gouvernement et des décideurs politiques
R03	Contexte sécuritaire difficile	L'augmentation du niveau d'insécurité peut entraîner une diminution des investissements dans la santé numérique, un faible accès aux zones pour la mise en œuvre et le suivi des interventions	Faible	Atténuer	Résilience Développement du télétravail
R04	Retards dans la mise à disposition des fonds	Les retards dans la mise à disposition des fonds pourraient impacter la mise en œuvre des activités	Moyen	Atténuer	Sensibilisation Plaidoyer auprès des partenaires pour le déblocage des fonds à temps Renforcer le suivi des activités
R05	Non-respect des engagements entre le Gouvernement et les PTF	le non-respect des engagements entre le Gouvernement et les PTF peut engendrer une interruption des financements extérieurs avec arrêt de la mise en œuvre des activités	Faible	Atténuer	Respect des cahiers de charges Transparence dans la collaboration
R06	Mobilité des acteurs	La mobilité des acteurs peut être un frein à la mise en œuvre du PSSN	Moyen	Atténuer	Développement des mécanismes de motivation Amélioration des conditions de travail
R07	Vol de propriété intellectuelle	Le vol de propriété intellectuelle peut entraver l'innovation dans le domaine de la santé numérique	Moyen	Atténuer	Certification des innovations
R08	Resistance au changement	Resistance au changement est un risque majeur à l'appropriation des innovations	Moyen	Atténuer	Sensibilisation Cartographie et analyse des parties prenantes des différentes interventions de santé numérique (plan de mobilisation des acteurs) Implication des parties prenantes dans les processus Renforcement de capacités Renforcement du support Mise en place d'un mécanisme de gestion des

					plaintes Mise en place d'un mécanisme de reconnaissance
R09	Archivage insuffisant	L'archivage insuffisant peut engendrer des pertes de données et compromettre ainsi la mise en œuvre du PSSN	Faible	Atténuer	Prendre en compte l'archivage dans les différents projets de la santé numérique
R10	Instabilité de la connexion internet	Instabilité de la connexion internet peut entraver la mise en œuvre des interventions de santé numérique.	Moyen	Atténuer	Explorer des solutions innovantes telles que l'Internet par satellite ou les réseaux communautaires pour améliorer la connectivité Internet dans les zones rurales et les zones à défis sécuritaire Plaidoyer auprès des sociétés de téléphonie mobile pour le renforcement de la couverture nationale
R11	Faible adhésion des acteurs	La chance de la réussite de la mise en œuvre du PSSN tient à la capacité et à la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et avec plus de synergie à tous les niveaux	Faible	Atténuer	Sensibilisation des acteurs Plaidoyer Concertations
R12	La survenue de catastrophes et urgences sanitaires	Les catastrophes comme les inondations, les sécheresses, les incendies ainsi que les urgences sanitaires comme les pandémies, épidémies pourraient mettre à rude épreuve les ressources de santé et perturber les services de santé numérique	Moyen	Accepter	Élaborer des plans d'urgence et des protocoles d'intervention d'urgence pour assurer la continuité des services de santé numériques pendant les crises sanitaires
R13	Cyberattaques (Attaques informatiques et défaillance du système)	Menaces de cybersécurité, vandalisme, violations de données ou accès non autorisé à des informations de santé sensibles	Élevé	Atténuer	Mettre en œuvre des protocoles de cybersécurité robustes, des mécanismes de cryptage et des audits de sécurité réguliers pour protéger les données Développer et appliquer des politiques de confidentialité des données solides conformes aux normes internationales, et assurer une communication transparente avec les patients concernant l'utilisation et la protection des données